

# **CHOISIR UN SYSTEME ELECTORAL : OPTIONS D'APRES GUERRE POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

## **INTRODUCTION**

La façon civilisée de choisir des individus en tant que représentants des citoyens d'un pays est l'organisation d'élections libres, justes et vraies. Cependant, la traduction des résultats d'une élection en sièges dépend considérablement d'une combinaison de dispositions et de procédures connues en tant que système électoral. Dès lors, le choix d'un système électoral a des effets directs sur les résultats électoraux et a de sérieuses conséquences politiques quant à la représentation et la stabilité politiques.

Ce rapport a pour but d'examiner les types de systèmes électoraux et leurs impacts sur la représentation et la stabilité politiques et de faire ressortir ce qui serait le plus important pour les citoyens de la République Démocratique du Congo (RDC) lors du choix et de la mise en place d'un système électoral pour leur pays. Les expériences pertinentes de différents pays dans le monde seront soulignées de façon à permettre aux Congolais de tirer les leçons et d'augmenter leur compréhension quant aux conséquences politiques des systèmes électoraux. L'accent sera particulièrement mis sur les expériences applicables dans des pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) en raison du contexte comparable de ces pays du point de vue politique, économique, culturel et social.

Un système électoral parfait n'existe pas. Cependant, il est indéniable que certains systèmes offrent plus d'avantages que d'autres. La conception d'un système électoral est toujours influencée par des conditions spécifiques à chaque pays, y compris son histoire, sa culture, sa politique, sa composition démographique, ainsi que les vues et les rôles des acteurs clefs. L'après guerre de la RDC comporte le défi de concevoir un système électoral qui assurerait la représentation et la stabilité politiques et soutiendrait les efforts de construction d'une nation.

Ce rapport est divisé en deux sections. La première section donne un bref compte-rendu du contexte politique dans la RDC. Cette description donnerait des informations quant au choix d'un système électoral au Congo. La seconde section décrit les types de systèmes électoraux en mettant l'accent sur ceux utilisés dans la région de la SADC et leurs conséquences politiques pour ces pays. Dans la conclusion, l'auteur met en évidence ses vues quant au système électoral le plus susceptible de correspondre aux besoins de la RDC d'aujourd'hui.

## **1. BREVE VUE D'ENSEMBLE HISTORIQUE DU CONTEXTE POLITIQUE EN RDC**

Durant la période de colonisation, les mouvements des populations indigènes d'une province à une autre ou d'une zone rurale à une zone urbaine étaient strictement restreints et étaient généralement conditionnés par la présentation d'une *feuille de route* valable émise par les autorités coloniales. Les interactions entre les populations des différents groupes ethniques ou provinces étaient inhabituels dans ce pays comprenant "environ 365 groupes ethniques" (Ndaywel e Nziem, 1998). Lorsqu'en 1957, les officiels coloniaux ont autorisés la création de partis politiques africains, la majorité d'entre eux le furent sur base ethnique ou régionale, étant donné qu'ils avaient principalement leurs origines dans des associations tribales, ethniques ou régionales. Seuls quelques partis politiques furent capables et intéressés par le recrutement de membres dans tout le pays, indépendamment de considérations ethniques et régionales.

De plus, la plupart des Congolais avaient peu de notions relatives aux types de systèmes électoraux et ils n'étaient pas conscients des effets d'un système électoral donné sur des

variables telles que la stabilité et la représentation politiques. Le résultat des toutes premières élections parlementaires et provinciales de mai 1960 ont démontré que l'ethnie était la base du choix des électeurs. Le système électoral du "*winner-takes-all*" (gagnant prend tout) combiné à un modèle de vote ethnique et régional ont culminé jusqu'à un aboutissement qui n'a pas permis de donner une majorité parlementaire globale ni à un parti ou à une coalition de partis politiques. Ceci a eu pour résultat la composition d'un gouvernement de coalition comprenant presque tous les partis principaux dont la plupart étaient de base ethnique ou régionale avec peu de convictions idéologiques.

En plus du système électoral mal conçu hérité de la colonisation, il y a eu différents facteurs endogènes et exogènes qui ont entraîné l'instabilité politique post-coloniale en RDC. Ces facteurs incluent l'absence de transition politique appropriée de l'autorité coloniale à un système d'administration démocratique, les rivalités ethniques et politiques parmi les leaders congolais, l'inadéquation de certaines dispositions constitutionnelles et les rôles contradictoires de l'ancien pouvoir colonial, ainsi que les pouvoirs prépondérants de la Guerre Froide.

Ce commencement déficient a terriblement affecté le fonctionnement du système politique du nouvel état. La RDC ne s'est jamais complètement rétablie de ce passé post-colonial récent. Dès lors, l'histoire du Congo a été caractérisée par une crise sérieuse de la légitimité résultant en guerres des sécessions, en conspirations politiques, en assassinats et en rébellions successives. Même durant le long règne de 32 ans de Mobutu Sese Seko, il y a eu des attaques armées fréquentes contre son autorité, particulièrement dans les provinces de l'est et du sud du Kivu, du Katanga et dans les provinces de l'est (Chomé, 1967; Young et Turner, 1985; Callaghy, 1986; Schatzberg, 1988 et Leslie, 1993).

Après plusieurs décennies d'autorité non démocratique qui fût l'objet d'une opposition constante par des groupes non violents, l'administration de Mobutu a été renversée suite à une guerre qui a reçu l'appui massif de la population. Les mêmes forces que celles qui ont aidé Laurent Kabila dans sa lutte contre Mobutu ont commencé une nouvelle guerre contre lui. Cette dernière n'a pas reçu les niveaux de support similaires du peuple congolais parce qu'elle était largement vue comme une guerre d'agression. Il a été prouvé que certains pays voisins ont orchestré la guerre actuelle contre la RDC principalement de façon à faire progresser leurs propres intérêts économiques (voir Rapport des Nations Unies, 2001).

Cependant, il faut admettre que l'agression étrangère et l'implication subséquente de quelques politiciens congolais, principalement des anciens dignitaires du régime de Mobutu et des citoyens de descendance Tutsi, furent rendues possibles grâce aux hauts niveaux de mécontentement de vaste segments de la société congolaise. En effet, la coalition qui a conduit Kabila au pouvoir, plus connue en tant qu'"*Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo*" (AFDL), a utilisé des moyens d'accès au pouvoir illégitimes et a gouverné de façon non démocratique, ce qui fâchât de nombreux Congolais.

D'autre part, un certain nombre de provinces furent aux prises avec des haines ethniques et / ou des confrontations violentes ouvertes. Dans la Province Orientale, le groupe rebelle ayant le contrôle de cette partie du pays contrôle à distance les massacres continuels entre les groupes ethniques Hema et Lendu, avec apparemment la bénédiction et l'appui de l'armée ougandaise. Des conflits violents entre les populations autochtones et les immigrants Tutsi des provinces du nord et du sud Kivu où la nationalité congolaise est refusée à ces derniers, furent accompagnés de tueries, viols et autres violations flagrantes des droits de l'homme contre les civils, femmes et enfants pour la plupart. Au Katanga, les milices locales ont massacré un grand nombre de personnes, principalement des natifs des provinces du Kasai et ont violemment évincé des

centaines de milliers de ceux-ci hors de la province au début des années 1990, détruisant et saisissant illégalement leurs propriétés.

Les Congolais ont l'opportunité et le défi de repartir à zéro et de concevoir un cadre constitutionnel et institutionnel qui assurerait la coexistence pacifique entre les communautés, une stabilité politique et une représentation juste de la population diversifiée du Congo. Étant donné la nature hautement divisée de la concurrence, tout particulièrement dans un pays où l'état est de façon croissante le seul fournisseur de ressources, l'ingénierie d'un système électoral approprié s'avère de la plus grande importance. La conception d'un système électoral approprié constituerait un pas en avant indispensable vers la création d'une véritable République Démocratique du Congo où les différents intérêts et les groupes ethniques vivent en harmonie.

## 2. TYPES DE SYSTEMES ELECTORAUX

Un système électoral est constitué d'un ensemble de lois électorales, de principes et de mécanismes qui spécifient les méthodes suivant lesquelles les votes sont transférés en sièges dans le processus d'élection de représentants aux fonctions publiques. Il y a presque autant de systèmes électoraux qu'il y a de pays. Les variations entre les systèmes est le résultat de facteurs tels que l'histoire, la culture, les habitudes et les rôles des acteurs clés de chacun des pays.

Cette section se concentrera sur les trois principaux types de systèmes électoraux utilisés dans la région de la SADC, à savoir la pluralité à membres uniques, la représentation à listes proportionnelles et les systèmes électoraux mixtes. Cette section décrira aussi brièvement les systèmes électoraux majoritaires tels qu'ils sont utilisés particulièrement en France et dans beaucoup de ses anciennes colonies en Afrique.

### 2.1 Pluralité à membres uniques

Héritée de la tradition anglo-américaine, la pluralité à membres uniques (SMP) est utilisée dans des pays tels que le Royaume-Unis, les États-Unis d'Amérique, l'Inde et le Canada, ainsi que dans la plupart des pays de la SADC, tels que le Botswana, le Lesotho (jusque récemment), le Malawi, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Le SMP est aussi connu comme le système "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple), "*winner-takes-all*" (gagnant prend tout), le système à "*simple majority*" (majorité simple) ou le système électoral à "*relative majority*" (majorité relative). Le principe derrière le type SMP est le plus simple de tous les systèmes électoraux : le gagnant est le candidat qui reçoit au moins un siège de plus que chacun des autres candidats et qui n'obtient pas nécessairement plus de votes que tous les autres combinés.

Ceci peut être illustré par un exemple hypothétique. Imaginons une seule circonscription électorale où cinq candidats ont obtenus les résultats électoraux enregistrés dans le Tableau 1 ci-dessous. Le candidat D a gagné les élections avec une majorité relative de 29,9 %. Cette victoire n'est pas requise pour garantir une majorité absolue des votes valables enregistrés. Dans le système SMP, des partis plus petits, tels que A et C n'ont pas de possibilité d'être élus.

**Tableau 1 : Exemple hypothétique décrivant le fonctionnement du SMP**

Noms des partis	Nombre des votes	% de votes reçus
A	51	5,10 %
B	280	28,00 %
C	85	8,50 %

D	299	29,90 %
E	285	28,50 %
<b>Total :</b>	<b>1000</b>	<b>100,00 %</b>

Il y a eu beaucoup d'écrits quant aux avantages et aux désavantages du SMP et d'autres systèmes électoraux. Le premier argument en faveur du SMP est qu'il s'agit du système le plus simple, vu que tout ce que les électeurs doivent faire est de mettre une marque non équivoque à côté du nom du candidat de leur choix sur le bulletin de vote. Ce système est considéré comme facile à utiliser même dans des pays où les taux d'analphabétisme sont les plus élevés.

L'argument le plus persuasif en faveur du SMP est son effet sur la stabilité politique. David Farrell (2001) remarque que le système de pluralité est considéré comme "exagérant le premier rôle du parti gagnant, facilitant le gain d'une majorité évidente de sièges; d'où favorisant une plus grande stabilité parlementaire". En effet, les défenseurs du SMP font l'éloge de ce système pour sa propension à produire des gouvernements stables et, dès lors, un système et des régimes politiques stables. En encourageant de grands partis au détriments de petits partis, le SMP assure qu'en définitive, la concurrence électorale existe entre les deux partis les plus importants et qu'un d'entre eux gagnera et formera le gouvernement; d'où l'émergence d'un système à deux partis politiques dans des pays comme les Etats-Unis et le Royaume-Unis.

Un autre argument en faveur du système électoral SMP est qu'il maintient un lien entre un représentant élu et sa circonscription électorale; d'où le haut niveau de responsabilité offert par ce système.

D'autre part, les critiques du SMP ont identifié beaucoup de faiblesses dans ce système; faiblesses qui sont examinées ci-dessous. Premièrement, l'argument qui prétend que le système SMP assure une stabilité gouvernementale tandis qu'un système de représentation proportionnel par liste, par exemple, peut être risqué pour les démocraties émergentes en raison de gouvernements à coalition changeante instables éventuels peut être remis en question.

Arend Lijphart a entrepris une étude empirique de façon à déterminer les niveaux de stabilité dont bénéficient différents pays en utilisant des systèmes électoraux différents. Il a utilisé un ensemble de critères tels que la tenue d'élections, les changements dans la composition des partis et le changement de Premiers Ministres afin de déterminer la variable "durée du gouvernement" dans ces pays. Le résultat de cette étude (Tableau 2) démontre que "le fait d'avoir un système électoral non proportionnel aide à favoriser la durée du gouvernement (et donc au moins un indicateur de stabilité), il est fort possible que des systèmes proportionnels aient le même résultat" (Farrell, 2001).

**Tableau 2 : Proportionnalité et stabilité des gouvernements**

Pays	Système électoral	Niveau de non proportionnalité	Gouvernements à partis uniques	Durée moyenne des gouvernements (Années)
Suisse	Liste	2.53	0.0	8.59
Jamaïque	SMP	17.75	100.0	5.99
Royaume-Unis	SMP	10.33	100.0	5.52
Autriche	Liste	2.47	33.8	5.47
Australie	AV	9.26	69.2	5.06
Canada	SMP	11.72	100.0	4.90
Etats-Unis	SMP	14.91	89.1	4.45
Espagne	Liste	8.15	100.0	4.36
Costa Rica	Liste	13.65	100.0	4.31
Nouvelle-Zélande	SMP	11.11	99.7	4.17
Colombie	Liste	10.62	52.9	3.48
Suède	Liste	2.09	70.4	3.42
Norvège	Liste	4.93	79.4	3.17
Irlande	STV	3.45	53.9	3.07
Grèce	Liste	8.08	96.4	2.88
Allemagne	MMP	2.52	1.7	2.82
Venezuela	Liste	14.41	83.1	2.72
Pays-Bas	Liste	1.30	0.0	2.72
Japon	SNTV	5.03	46.2	2.57
France	2 Tours	21.08	53.1	2.48
Danemark	Liste	1.83	42.9	2.28
Portugal	Liste	4.04	43.0	2.09
Inde	SMP	11.38	41.4	2.08
Belgique	Liste	3.24	8.3	1.98
Israël	Liste	2.27	0.1	1.58
Papouasie-Nouvelle-Guinée	SMP	10.06	0.0	1.57
Finlande	Liste	2.93	10.9	1.24
Italie	Liste	3.25	10.3	1.14

Source : Arend Lijphart cité par David Farrell (2001 : Tableau 9.1).

Le tableau ci-dessus montre que des pays utilisant le SMP, tels que le Royaume-Unis, le Canada et la Jamaïque sont presque aussi stables que des pays utilisant la représentation à listes proportionnelles tels que la Suisse et l'Autriche. Réciproquement, une instabilité gouvernementale, comprise dans le sens d'une longévité réduite des cabinets, est aussi commune dans des pays utilisant le système de la représentation à listes proportionnelles tels la Belgique, Israël, la Finlande et l'Italie, qu'elle l'est dans des pays utilisant le SMP tels que l'Inde et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Dans l'étude de Lijphart's mentionnée ci-dessus, l'instabilité gouvernementale est uniquement définie sur base d'éléments tels que la tenue d'élections, les changements dans la composition des partis et le changement de Premiers Ministres. Mesurer la stabilité politique devrait aussi comprendre des actions extra-constitutionnelles utilisées par les citoyens et les politiciens pour déstabiliser le gouvernement élu, tels que les *coups d'états*, agitation et confrontations violentes. Tandis que le système SMP peut permettre une stabilité politique au travers de la

dominance d'un parti comme au Botswana (Tableaux 3 et 4), la représentation non proportionnelle générée par ce système conduit à un rejet violent du résultat électoral considéré comme illégitime par les partis perdants au Lesotho (Tableau 5)

**Tableau 3 : Pourcentage de votes populaires par parti au Botswana**

Parti	1965	1969	1974	1979	1984	1989	1994
<b>BDP</b>	80.4	68.4	76.6	75.2	67.9	64.7	54.5
<b>BNF*</b>	-	13.5	11.5	12.5	20.5	26.9	37.3
<b>BPP</b>	14.2	12.1	6.6	7.4	6.6	4.5	4.1
<b>BIP/IF</b>	4.6	6.0	4.8	4.3	3.0	2.4	3.6
<b>P</b>	0.8	0.0	0.5	0.2	2.0	1.5	0.5
<b>Autres</b>							

\*Remarque concernant le tableau : en 1965, le "*Botswana National Front*" (BNF) n'avait pas encore été formé.

Source : Somolokae, G : "*Botswana : Country Electoral Profile*" (Botswana : Profile électoral du pays) , EISA, 1999 (non publié).

**Tableau 4 : Nombre de sièges par parti à l'Assemblée Nationale (1965 – 1994)**

Parti	1965	1969	1974	1979	1984	1989	1994
<b>BDP</b>	28	24	27	29	28	31	31
<b>BNF</b>	-	3	2	2	5	3	13
<b>BPP</b>	3	3	2	1	1	0	0
<b>BIP/FP</b>	0	1	1	0	0	0	0
<b>Total</b>	31	31	32	32	34	34	44

Source : Somolokae, G : "*Botswana : Country Electoral Profile*" (Botswana : Profile électoral du pays) , EISA, 1999 (non publié).

**Tableau 5 : 1998 Résultats des élections parlementaires du Lesotho : Votes obtenus par les partis et sièges gagnés**

PARTI	Votes obtenus	% de Votes	Sièges gagnés	% de sieges
<b>LCD</b>	360 665	60.51%	79	98.75%
<b>BNP</b>	145 210	24.36%	1	1.25%
<b>BCP</b>	61 995	10.40%	0	0
<b>Autres</b>	19 050	3.20%	0	0
<b>MFP</b>	9 129	1.53%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>596 049</b>	<b>100.00%</b>	<b>80</b>	<b>100.00%</b>

Source : Kadima, 2000a.

Le Tableau 5 illustre un cas extrême de la façon dont les votes enregistrés lors d'une élection sont transférés en sièges dans le système SMP. Ce tableau montre que ce système a dénié une représentation juste au parlement aux partis perdants du Lesotho. Ceci illustre la faiblesse la plus frappante du système électoral de la pluralité à membres uniques qui permet une représentation non proportionnelle des partis. Le SMP avait quasiment ignoré le choix de presque 40 % des électeurs Basotho. Un exemple tel que celui mentionné ci-dessus confirme définitivement la mauvaise réputation du SMP.

Le caractère excessivement non proportionnel du SMP a provoqué une frustration populaire au Lesotho après les élections de mai 1998; frustration qui a eu pour conséquence des manifestations violentes des supporters des partis perdants quelques jours après l'annonce des résultats (Sekatle, 1999; Kadima, 1999a). Les violences ne furent réprimées qu'après l'intervention militaire des troupes de la SADC d'Afrique du Sud et du Botswana (Molomo, 1999; Makoa, 1999; Kadima, 1999a). Depuis, le Lesotho a réformé son système électoral, passant du SMP à un système électoral mixte, combinant les éléments du SMP et la représentation à listes proportionnelles.

Andrew Reynolds a étudié le système de conception et les types exécutifs électoraux dans cinq pays d'Afrique Australe, à savoir : le Malawi, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe. Sa conclusion principale est que "une preuve importante suggère que les présidences, les systèmes électoraux de la pluralité à membres uniques et le système de majorité se combinent pour créer le cousin de l'état Léviathan à pleins pouvoirs de Hobbes, donc, penchant vers un ethos d'exclusion".

Dans un pays comme la RDC, où il n'y a pas de groupe ethnique majoritaire au niveau national, mais uniquement des majorités régionales, la pluralité à membres uniques aurait pour effet d'encourager l'émergence de partis concentrés régionalement et du point de vue ethnique. Le Tableau 6 montre les résultats des élections de mai 1960 au Congo. Seulement deux des huit partis politiques principaux, le MNC et le PNP, étaient réellement des partis nationaux. Tous les autres partis, à savoir le PSA, l'ABAKO, le CERE, le CONAKAT, le MNC/Kalonji, le BALUBAKAT, ont recruté quasi exclusivement au sein d'un groupe ethnique ou, au mieux, au sein d'une province. Ceci a eu pour résultat la formation d'un gouvernement de coalition comprenant beaucoup de partis politiques qui n'avaient rien en commun en termes d'idéologie. Ceci contredit l'argument principal en faveur du SMP qui encourage un système à deux partis. Dans le cas de la RDC, le SMP stimulait la politique ethnique et, en définitive, mettait en péril la stabilité politique.

**Tableau 6 : Résultats de l'élection générale en RDC, 1960**

<u>PARTIS &amp; LEADERS</u>	<u>NOMBRE DE SIEGES</u>
M.N.C. (Lumumba)	33
P.N.P. (Bolya)	22
P.S.A. (Kamitatu)	13
ABAKO (Kasavubu)	12
CERE (Kashamura)	10
CONAKAT (Tshombe)	8
M.N.C. (Kalonji)	8
BALUBAKAT (Sendwe)	6

Source : Smith Hempstone: "*Katanga Report*" (Rapport sur le Katanga), Londres, Faber et Faber, 1962, Page 90.

Dans de jeunes démocraties, les systèmes non proportionnels, telle que la pluralité à membres uniques, ont un caractère déstabilisant inhérent parce qu'une chambre et un cabinet qui arrivent au pouvoir en vertu d'une simple majorité peuvent être perçus comme illégaux. En conséquence, des éléments radicaux peuvent avoir recours à des méthodes extra-constitutionnelles afin de renverser un tel gouvernement.

Deuxièmement, l'argument que le SMP assure une plus grande responsabilité à cause du lien entre le représentant élu et la circonscription électorale est contestable pour beaucoup de raisons. Il est douteux que 70.1 % des électeurs, dans l'exemple hypothétique mentionné dans le

Tableau 1 ci-dessus, puissent percevoir le Député B, qui a gagné avec le support d'uniquement 29.9 % de l'électorat des circonscriptions électorales, comme leur propre représentant.

Ceci est plus manifeste dans des sociétés divisées du point de vue ethnique ou en cas de situations d'après guerre, où les niveaux d'hostilités et de méfiance entre des candidats des différents partis sont élevés, particulièrement si ces partis étaient mutuellement engagés dans des actes de violences même dans de vieilles démocraties comme les Etats-Unis, on peut s'étonner de savoir qu'elle est l'étendue des inquiétudes d'un électeur démocrate servi par un membre du congrès républicain conservateur de la même circonscription électorale.

De plus, des débats et des décisions au parlement national sont orchestrés sur base d'intrigues de couloirs et des votes. Une action individuelle d'un Membre du Parlement a souvent un impact limité. Plus important, le centre d'attraction des parlements est les affaires nationales. Dès lors, n'est-il pas excessif de s'attendre qu'un membre du parlement attire l'attention sur les problèmes particuliers de sa circonscription électorale ?

Troisièmement, le SMP a été critiqué pour ses manquements quant à l'assurance d'une représentation juste des femmes et des minorités, ainsi qu'il le sera démontré dans la Section 2.3 de ce rapport. Dans la région de la SADC, ce système a montré ses limites en la matière. Plusieurs pays ont introduit des dispositions constitutionnelles destinées à corriger les faiblesses principales du SMP de façon à mettre en valeur le caractère représentatif du parlement en ce qui concerne les segments sous-représentés de la société.

Au Botswana, mis à part les 40 sièges mis en compétition, la Constitution habilite le Président de la République à nommer quatre "Membres du Parlement élus spécialement". Ces nominations ont permis d'augmenter le nombre de femmes Membres du Parlement à l'Assemblée Nationale du Botswana (Kadima, 1999c) bien que leur niveau de représentation soit toujours insignifiant.

Le Botswana n'est pas le seul pays de la région où le Président a le droit de nommer des Membres du Parlement. Constitutionnellement, les Présidents de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe sont aussi habilités à nommer une certaine proportion des Membres du Parlement. En Namibie, ces Membres du Parlement nommés n'ont pas de droits de vote, tandis que les Membres du Parlement Zambiens et Zimbabwéens bénéficient des droits de vote complets.

Il n'est pas facile de savoir si les motifs guidant les autorités de ces pays ayant le pouvoir de nommer les Membres du Parlement sont basés sur une allégeance au parti plutôt que sur le besoin d'une législature plus représentative. Il est improbable que la disposition constitutionnelle qui donne le droit à un président, qui n'est pas au-dessus de la politique, de nommer des Membres du Parlement d'une manière discrétionnaire, fasse partie des paramètres démocratiques. Chaque pays devrait trouver des mécanismes propres à améliorer la représentation de tous les segments significatifs de la société et ces mécanismes devraient être basés sur la volonté du peuple exprimée par les votes et pas sur la volonté d'un individu ou d'un groupe d'individus.

Un défaut supplémentaire du système SMP est sa vulnérabilité vis-à-vis du truquage électoral. En effet, le truquage électoral est le processus qui consiste à manipuler le processus de démarcation des frontières électorales en vue d'un gain électoral. La délimitation des circonscriptions électorales a lieu à intervalles réguliers, généralement après un recensement ou un enregistrement général des électeurs ou avant des élections générales. Il a été observé que ce processus est ouvert à une manipulation politique afin de donner un avantage à un parti politique ou à un candidat ou à rendre plus difficile pour un parti spécifique le fait de gagner une élection.

Le truquage électoral n'est pas applicable dans un système de représentation à listes proportionnelles, mais il existe dans les systèmes majoritaires parce que, tout comme le SMP, les systèmes majoritaires sont aussi des systèmes électoraux basés sur les circonscriptions électorales et, dès lors, sont liés à la délimitation des frontières électorales.

## **2.2 Systèmes électoraux majoritaires**

Le SMP et les systèmes majoritaires ont plusieurs caractéristiques en commun, y compris le fait qu'ils sont tous les deux des systèmes électoraux basés sur des sièges uniques non proportionnels. La différence la plus distincte entre les deux systèmes est que le premier requiert que le gagnant reçoive une majorité simple des votes enregistrés, tandis que dans le second système, le vainqueur est requis de recevoir une majorité absolue des votes, c'est-à-dire un minimum de 50 % plus un.

Il y a deux types principaux de systèmes électoraux majoritaires, à savoir : le système à "deux tours" et le système à "votes alternatifs". Aucun de ces deux systèmes n'est utilisé dans la région de la SADC pour des élections nationales. Néanmoins, une brève description de ces systèmes étendrait la gamme de systèmes électoraux parmi lesquels les Congolais pourraient choisir et développer un système électoral pour leur pays.

### **a) Le système à deux tours**

Le système à deux tours est aussi connu sous le nom de système "éliminatoire" ou système "à deux scrutins". Il est utilisé en France et dans certaines de ses anciennes colonies. Le système électoral à deux tours est caractérisé par le fait que deux tours d'élections ont lieu lors de deux jours de scrutin différents dans des circonscriptions électorales à sièges uniques de façon à augmenter la perspective d'avoir un candidat gagnant une majorité absolue de votes enregistrés.

La France utilise deux versions de ce système lors de ses élections parlementaires et présidentielles respectivement. La "Majorité – Pluralité" est utilisée lors des élections parlementaires. Son principe est simple : uniquement les candidats qui reçoivent un minimum de 12.5 % des votes sont autorisés à se présenter au second scrutin. Il s'agit d'une façon de réduire le nombre de candidats (et de partis) et d'augmenter la probabilité que le gagnant soit élu avec une absolue majorité des votes. Le gagnant lors du second scrutin n'est pas requis

d'obtenir une majorité globale de 51 %, parce qu'il pourrait toujours y avoir plus de deux candidats aux éliminatoires. Le nombre maximum de candidats au second tour ne peut pas dépasser huit ( $12.5 \times 8 = 100$ ).

La seconde version du système à deux tours, connue sous le nom de "Majorité – Elimatoire", est utilisée lors des élections présidentielles françaises. Si aucun des candidats à la présidence ne reçoit pas plus de 50 % des votes au premier tour, il y aura un scrutin éliminatoire entre les deux candidats ayant remporté le plus de votes au premier tour. Ceci assurera que le gagnant est élu avec une majorité absolue des votes valables enregistrés.

#### **b) Le système à votes alternatifs**

Aussi connu sous le nom de système à "vote préférentiel", le système à votes alternatifs est un système électoral basé sur des circonscriptions électorales à sièges uniques et consiste à classer les candidats par ordre de préférence. S'il y a 5 candidats, les électeurs les classeront de 1 à 5, un (1) étant la préférence la plus élevée, 2 la seconde préférence la plus élevée et ainsi de suite.

En opposition avec le SMP, l'avantage principal des systèmes majoritaires est qu'ils assurent que le vainqueur gagne avec une majorité substantielle. Cependant, il a été observé que les systèmes majoritaires produisent des résultats qui sont encore plus inéquitables que le SMP. De plus, ils traitent les petits partis d'une façon encore plus injustes que le SMP (Farrell, 2001).

Une juste représentation des segments significatifs de la population a été une des forces les plus marquantes de la représentation à listes proportionnelles.

### **2.3 Systèmes de représentation à listes proportionnelles**

Les systèmes de représentation à listes proportionnelles ["*List PR*" (liste PR)] représentent les types de système électoral les plus répandus. La logique de la liste PR est que la composition d'une chambre représentative devrait refléter étroitement les points de vue, les intérêts et la composition démographique d'un électorat. Dès lors, un parlement devrait être un "microcosme" de la société.

Il y a deux types de systèmes de liste PR, à savoir, un système "à listes ouvertes" ou "préférentiel" ou un système "à listes fermées" ou "non préférentiel". Dans la liste ouverte, le choix est donné aux électeurs entre la possibilité de voter pour un parti ou pour un candidat. Un vote enregistré pour un candidat aura pour résultat que le candidat montera dans le classement. Cette étude se concentre uniquement sur la liste PR fermée.

Les systèmes de la liste PR fermée sont caractérisés par les propriétés suivantes :

- Ils ne sont pas basés sur les circonscriptions électorales;
- Les votes sont basés sur les partis (et pas sur les candidats);
- Les sièges sociaux des partis finalisent la liste des candidats et les classent;
- Les partis peuvent avoir autant de candidats qu'ils y a de sièges au parlement; et
- L'attribution de sièges à un parti est le plus étroitement possible proportionnelle au pourcentage de votes reçus.

Illustrons le système de la liste PR fermée avec un exemple hypothétique (voir Tableau 7) concernant quatre partis en compétition pour 40 sièges. Le Parti Bleu a obtenu 49 % des votes valables enregistrés et est habilité à avoir 19 des 40 sièges à la Chambre; ce qui représente 49 % des sièges. Pour former le gouvernement, le Parti Bleu devra former une coalition avec un autre parti.

**Tableau 7 : Exemple hypothétique de l'attribution de sièges dans un système de liste PR**

Parti	Votes enregistrés	Pourcentage des votes	Sièges gagnés	Pourcentage de sièges gagnés
Parti Bleu	392	49%	19	49%
Parti Jaune	240	30%	12	30%
Parti Gris	80	10%	4	10%
Parti Orange	88	11%	5	11%
TOTAL	800	100%	40	100%

Théoriquement, le pourcentage de sièges gagnés par chaque parti doit être égal au pourcentage de votes enregistrés. En réalité, il y a différents degrés de distorsion de la proportionnalité dans tous les pays en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs peuvent inclure les seuils électoraux, l'utilisation de régions ou de provinces comme circonscriptions électorales sous-nationales et les formules électorales utilisées (c'est-à-dire les restants les plus importants et les moyennes les plus élevées). L'analyse des formules électorales dépasse le contexte de cette étude.

La représentation à listes proportionnelles est le système de représentation le plus approprié en ce qui concerne la juste représentation des majorités et des minorités. De plus, lorsqu'elle est bien conçue, la liste PR peut être efficace dans les efforts de construction d'une nation, parce qu'elle tend à encourager les partis politiques à rechercher des votes et des affiliations parmi les communautés. Ceci limite les attractions des partis à ethnies uniques, raciaux ou religieux et, dès lors, empêche une instabilité politique qui résulterait de l'exclusion *de facto* de certaines communautés du Parlement d'un gouvernement. Reynolds (1999) observe que "le parlementarisme, la représentation proportionnelle et les structures de partage du pouvoir fournissent un niveau fondamental d'inclusion requis par des sociétés divisées de façon précaires pour les arracher du gouffre du conflit ethnique et de l'instabilité démocratique."

De récentes élections dans des pays de la SADC ont montré que les femmes et d'autres groupes sous-représentés, tels que les minorités ethniques, sont mieux représentés dans un système de liste PR. Le Tableau 8 ci-dessous démontre cette vue en termes de représentation des sexes. Il faut aussi remarquer que parmi les pays utilisant le système SMP, le pourcentage de femmes Membres du Parlement est relativement plus élevé lorsqu'il existe des arrangements constitutionnels spéciaux ou des quotas pour améliorer une représentation des groupes sous-représentés. Ces pays sont le Botswana, la Tanzanie, le Zimbabwe et la Zambie. Le Malawi, l'île Maurice, le Lesotho et le Swaziland n'ont pas de telles dispositions et se classent au bas du tableau en ce qui concerne la représentation des femmes dans leurs législatures nationales.

**Table 8 : Les femmes dans les Parlements de la SADC**

COUNTRY	Election	Sièges	Femmes	% de femmes	Système électoral
MOZAMBIQUE	Décembre 1999	250	75	30.0	Liste PR
AFRIQUE DU SUD	Juin 1999	400	119	29.8	Listd PR
NAMIBIE	Novembre 1999	72	18	25.0	Listd PR
SEYCHELLES	Mars 1998	34	8	23.5	FPTP Parallèle

BOTSWANA*	Octobre 1999	47	8	17.0	FPTP
TANZANIE*	Octobre 1995	275	45	16.4	FPTP
ZIMBABWE*	Avril 1995	150	21	14.0	FPTP
ZAMBIE*	Novembre 1996	158	16	10.1	FPTP
MALAWI	Juin 1999	193	16	8.3	FPTP
ILE MAURICE	Novembre 1995	61	5	8.2	Bloc
LESOTHO	Mai 1998	79	3	3.8	FPTP
SWAZILAND	Octobre 1998	65	2	3.0	FPTP

Source : Tableau compilé par Julie Ballington en utilisant différentes sources : " *Regional Election Management Training Programme for Commonwealth Countries, Mauritius*" (Programme de formation de gestion des élections régionales pour les pays du Commonwealth, Ile Maurice), 9 mai 2000

Cela vaut la peine de remarquer que le PR convient mieux pour représenter les femmes et les autres groupes sous-représentés uniquement lorsque les directions des partis politiques s'engagent à améliorer cette représentation ou si la loi fait appliquer cette disposition. En Afrique du Sud, uniquement le parti au pouvoir l'" *African National Congress*" (Congrès National Africain) (ANC) applique un système de quota des sexes afin d'assurer un accroissement de la représentation politique des femmes (Kadima, 1999b). Prenant en considération l'importance du classement dans un système de liste PR fermée, les règlements de l'ANC prévoient qu'au moins un candidat sur trois sur la liste sera une femme. Le parti FRELIMO au pouvoir au Mozambique utilise aussi un système de quota dans ses listes afin d'assurer une meilleure représentation des groupes sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes et les anciens combattants pour la liberté (Kadima, 1999d).

Comme tous les autres systèmes, la liste PR fermée a ses défauts. Premièrement, ce système est blâmé pour permettre l'admission des petits partis dans les chambres représentatives, créant ainsi des opportunités pour des partis extrémistes et chauvins de se frayer un chemin dans le gouvernement grâce à une coalition et causant une instabilité politique en déplaçant leur allégeance selon leur volonté. Ces partis auraient aussi la possibilité de faire avancer leurs intérêts minoritaires aux dépens de la majorité.

Il faut le reconnaître, cela vaut la peine d'éviter les dangers résultant de l'entrée de partis extrémistes dans le système dans un but de déstabilisation. Néanmoins, il serait préférable d'avoir ces partis extrémistes dans le système de façon à tenter de modérer leurs vues grâce à une interaction avec les autres, plutôt que de les maintenir hors du système où ils pourraient décider d'utiliser des moyens extra-parlementaires pour déstabiliser le pays.

Lorsqu'il y a un sérieux risque associé avec l'entrée facile des petits partis extrémistes au gouvernement, les concepteurs de systèmes électoraux devraient établir des seuils légaux afin de contenir la montée de ces partis extrémistes. Des seuils légaux peuvent aussi être utilisés pour décourager la prolifération des partis créés sur bases ethniques. Les Pays-Bas ont un des seuils les plus bas (0.67 %) et la Pologne un des plus élevés (7 %). Dans la région de la SADC, le Mozambique a établi le seuil légal à 5 %, créant un système politique à deux partis *de facto* tandis qu'il n'existe pas un tel seuil en Afrique du Sud. En Afrique du Sud, un parti peut être élu avec seulement 0.25 % des votes valables enregistrés. Les niveaux de distorsion de la proportionnalité sont directement liés, entre autres, aux niveaux du seuil légal.

---

\* Pays avec des dispositions constitutionnelles permettant au Président de la République de nommer des Membres du Parlements supplémentaires. Dans certains cas, cette disposition a permis de contribuer à l'accroissement de la représentation des femmes et des minorités au parlement et, éventuellement, au gouvernement.

Un autre argument contre la liste PR est que les électeurs ne peuvent se prononcer quant à la composition et au classement dans les listes des partis. Peut-on dire le contraire des autres systèmes ? Peut-on argumenter que les électeurs ont plus à dire quant à savoir qui devrait représenter un parti dans une circonscription électorale donnée dans les systèmes de pluralité ou majoritaires ? Dans tous les systèmes électoraux, à moins qu'on soit un membre de parti influant, on ne peut pas exercer suffisamment de pression sur les partis afin de faire choisir ses candidats préférés.

Un autre argument récurrent contre la liste PR est l'absence de lien entre le représentant élu et l'électorat étant donné que les électeurs votent pour des partis politiques et pas pour des candidats individuels. Indépendamment du type de système électoral en vigueur, un Membre du Parlement (MP) peut ne pas être considéré comme "leur propre représentant" par le pourcentage de l'électorat qui a voté pour un autre candidat, tout particulièrement si le MP avait gagné avec une faible majorité. Ceci est pire dans des pays divisés du point de vue ethnique ou dans des situations où des partis diffèrent substantiellement au sujet de questions politiques vitales.

En Afrique du Sud, pour minimiser l'absence de circonscriptions électorales créées officiellement inhérentes à la liste PR, l'ANC et plusieurs autres partis politiques ont subdivisé le pays en "circonscriptions électorales". Ils s'efforcent de maintenir un lien régulier entre les Membres du Parlement et leurs supporters dans ces circonscriptions électorales, assurant ainsi une certaine responsabilité représentative. Avant les élections, certains Membres du Parlement perdent leur classement sur les listes des candidats et d'autres sont éliminés des listes durant les "primaires des partis" pour avoir négligé d'être responsable vis-à-vis des électeurs alors qu'ils étaient en fonction.

Dès lors, associer une responsabilité représentative à des systèmes électoraux basés sur les circonscriptions électorales est discutable car, dans la liste PR, des partis peuvent s'organiser et maintenir un lien régulier entre l'électorat et les circonscriptions électorales sous-nationales *de facto*. En analyse finale, la responsabilité individuelle d'un(e) représentant(e) de sa circonscription électorale n'est pas aussi importante ou pertinente que la responsabilité collective d'un parlement vis-à-vis de la nation, car les parlements nationaux ne sont pas concernés par des questions d'intérêt local, mais bien par des questions d'intérêt national.

#### **2.4 Systèmes électoraux mixtes**

Certains pays ont conçus des systèmes électoraux mixtes combinant les caractéristiques des systèmes de pluralité et majoritaires et la liste PR de façon à bénéficier des avantages des deux systèmes. Ces systèmes sont connus sous la dénomination de Systèmes électoraux mixtes et sont brièvement décrits ci-dessous.

Il y a différents types de systèmes électoraux. Dès lors, généraliser à leur sujet est risqué (Masicotte et Blais, 1999). Le système mixte le plus connu se retrouve en Allemagne de l'après guerre (1949 – 1953). Il combinait les éléments de la pluralité à membres uniques et de la représentation proportionnelle.

Suite aux élections de mai 1998, le Lesotho a opté pour un système électoral mixte similaire au système allemand qui combine certaines caractéristiques du SMP et celles de la liste PR fermée. La dimension du parlement a été accrue de 80 à 120 Membres du Parlement. La répartition SMP / PR sera de respectivement de 80 / 40.

Les concepteurs électoraux devraient remarquer que le simple fait de combiner les caractéristiques de systèmes électoraux basés sur les circonscriptions électorales avec ceux de

la représentation proportionnelle ne suffit pas pour obtenir un meilleur système. Il est nécessaire de faire attention, car la combinaison peut avoir comme résultat un "hybride producteur de bâtard" qui combine les défauts du PR et du SMP (Sartogi, 1997).

### 3. CONCLUSION

Ainsi que prévu par l'Accord de cesser le feu de Lusaka de juillet 1999, des leaders congolais doivent se rencontrer en vue de discuter et de se mettre d'accord sur des matières politiques qui assureraient la stabilité politique du pays, un bon système de gouvernement, la protection des droits de l'homme et de la paix. Il est prévu que le dialogue inter-congolais débute en octobre 2001 à Addis-Ababa, Ethiopie.

Certains délégués participant au dialogue inter-congolais pourraient être tentés de donner la priorité à l'ascension de leur parti au pouvoir plutôt qu'à engager un dialogue fructueux en vue d'établir un cadre politique acceptable et réaliste en rapport avec l'exercice du pouvoir politique en RDC. Il est, dès lors, important que des forums tels que celui-ci, discutent des points cruciaux qui, pour un certain nombre de raisons, pourraient être négligés lors de la réunion inter-congolaise. Ses conclusions devraient être mises à la dispositions des leaders politiques et du public en général. Le choix et la conception d'un système électoral adéquat pour le Congo est un des sujets qui doit retenir l'attention étant donné les conséquences politiques persistantes des systèmes électoraux sur la stabilité politique et les objectifs de construction des nations. Il est crucial que la discussion au sujet du système électoral ait lieu d'une manière non partisane, non passionnée, impersonnelle, désintéressée et non fallacieuse.

Ayant discuté des différents types de systèmes électoraux et de leur conséquence politique sur des variables telles que la stabilité politique, la représentation et la construction d'une nation, il est clair qu'il n'existe aucun système électoral parfait. De plus, le même système électoral aurait des conséquences politiques différentes dans deux pays différents parce qu'il ne fonctionne pas dans un vide et est affecté par le contexte politique spécifique, les institutions, la culture et les acteurs de chaque pays.

La RDC est composée d'une diversité de groupes ethniques, de langages, de cultures et de religions. Ses 41 années d'histoire de l'après colonisation ont été caractérisées par une agitation politique, une corruption et une mauvaise gestion institutionnalisées, des violations massives des droits de l'homme, des guerres civiles, des rébellions et des guerres de sécessions. Un pays tellement diversifié et, en quelque sorte, divisé nécessiterait un système électoral qui assurerait une juste représentation des groupes politiques et ethniques, une stabilité politique et la construction d'une nation. Sur base de la description ci-dessus des différents types de systèmes électoraux et de leurs conséquences politiques, la représentation à liste proportionnelle fermée semble être le système électoral le plus approprié pour l'après guerre au Congo en dépit des ses faiblesses inhérentes pour lesquelles des dispositions correctives peuvent être développées.

Le système de liste PR présenterait un certain nombre d'avantages. Sa nature intégrante et représentative assurerait la légitimité des organismes représentatifs. Le caractère d'exclusion des systèmes de pluralité et majoritaires exacerberait les divisions en RDC. Nous avons vu comment la représentation non proportionnelle générée par ce SMP avait engendré la violence et une instabilité politique grave au Lesotho lorsque les supporters des partis perdants ont rejeté l'aboutissement électoral sous prétexte d'illégitimité. Au contraire, la représentation proportionnelle fournit "le niveau de fondation d'inclusion requis par des sociétés divisées de façon précaire pour s'arracher du gouffre du conflit ethnique et de l'instabilité démocratique." (Reynolds, 1999).

Dans un pays comme la RDC, où il n'y a pas de groupe ethnique majoritaire au niveau national, mais uniquement des majorités basées au niveau ethnique et régional, le SMP stimulerait l'émergence des partis concentrés régionalement, comme lors des premières élections du Congo en mai 1960. Aucun d'entre eux n'est parvenu à assurer une majorité globale de votes enregistrés. Le SMP a conduit à la formation d'un gouvernement de coalition instable avec un grand nombre de partis ethniques et régionaux mutuellement hostiles, donc contredisant l'argument principal que ce système encourage un système à deux partis et, en conséquence, une stabilité politique.

La représentation à listes proportionnelles est le système le plus approprié de représentation pour la RDC parce qu'il peut être efficace en rapport avec les efforts de construction d'une nation puisqu'il tend à encourager les partis politiques à rechercher des votes et des affiliations au sein des communautés. Ceci limite l'attraction d'une politique à ethnique unique et, dès lors, prévient l'instabilité politique qui résulterait de l'exclusion *de facto* de certaines communautés du Parlement et du gouvernement.

De façon à limiter la tendance du système de liste PR à encourager le développement de nombreux partis politiques, des ingénieurs électoraux devraient considérer l'établissement d'un seuil légal relativement élevé afin de limiter ce risque.

Finalement, les avantages de la liste PR, ainsi que décrits ci-dessus, généralement dépassent ses désavantages et, dès lors, ce système est actuellement le plus populaire mondialement. En optant pour ce système électoral, la RDC gagnerait énormément en termes de stabilité politique, de coexistence pacifique de groupes et de construction de la nation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ballington, Julie : "*Electoral Systems, Electoral Processes and Gender Equality*" (Systèmes électoraux, processus électoraux et égalité des sexes), "*Regional Election Management Training Programme for Commonwealth Countries, Mauritius*" (Programme de formation de gestion des élections régionales pour les pays du Commonwealth, Ile Maurice), 9 mai 2000.
- Callaghy, Thomas (1984). "*The State-Society Struggle: Zaire in Comparative Perspective*." (La lutte de la société-état : Zaïre en perspective comparative), New York: Columbia Press.
- Chomé, Jules (1967). "*Mobutu et la Contre-Révolution en Afrique*". Bruxelles: Tiers-monde et contre-révolution.
- Farrell, David M. (2001). "*Electoral Systems: A Comparative Introduction*". (Systèmes électoraux : Une introduction comparative), New York : Palgrave.
- Kadima, Denis (1999a). "*The DRC and Lesotho Crises: Some Lessons for the SADC*" (Les crises de la RDC et du Lesotho : quelques leçons tirées pour la SADC), "*Lesotho Social Science Review*" (La revue des sciences sociales du Lesotho) , (1999), Volume 5, Numéro 1 pp 65-82.
- Kadima Denis (1999b). "*The June 1999 South African Elections : ECF Observer Mission Report*" (Les élections de juin 1999 en Afrique du Sud : Rapport d'une mission d'observateurs ECF). Johannesburg : EISA Publications.
- Kadima Denis (1999c). "*The October 1999 Botswana National Assembly Elections: ECF Observer Mission Report*" (Les élections de l'Assemblée Nationale du Botswana en octobre 1999 : Rapport d'une mission d'observateurs ECF). Johannesburg: EISA Publications.
- Kadima Denis (1999d). "The December 1999 Mozambique Presidential and National Assembly

- Elections: ECF Observer Mission Report” (Les élections Présidentielles et de l'Assemblée Nationale du Mozambique en décembre 1999 : Rapport d'une mission d'observateurs ECF). Johannesburg: EISA Publications.
- Kadima, Denis (2000a): “ *Effects of Electoral Systems on Political Competition, Representation and Accountability*” (Effets des systèmes électoraux sur la concurrence, la représentation et la responsabilité politiques). “ *The Southern Africa Elections Forum*” (Forum des élections de l'Afrique Australe). Windhoek. 11<sup>th</sup>-14<sup>th</sup> juin 2000.
  - Kadima, Denis (2000b). “ *The Inter-Congolese Dialogue and Constitution-Making*” (Le dialogue inter-congolais et le façonnage d'une constitution) pp78-89 dans Kadima Denis et Kabemba, Claude: “ *Whither Regional Peace and Security: The Democratic Republic of Congo after the War*” (Où nous conduiront la paix et la sécurité régionale : la République Démocratique du Congo après la guerre). Pretoria: Africa Institute of South Africa.
  - Leslie, W.J. (1993). “ *Zaire: Continuity and Political Change in an Oppressive State*” (Zaïre : Continuité et changement politique dans un Etat oppressif). San Francisco et Oxford: Boulder, Westview Press.
  - Makoa, Francis (1999). “ *The Challenges of the South African Military Intervention in Lesotho after the 1998 Election*” (Les défis de l'intervention sud-africaine au Lesotho après les élections de 1998). “ *The Lesotho Social Science Review*” (La revue des sciences sociales du Lesotho). Volume 5, Numéro 1., pp83-109.
  - Massicotte, Louis et Blais, André (1999). “ *Mixed Electoral Systems: Conceptual and Empirical Survey*” (Systèmes électoraux mixtes : Etude conceptuelle et empirique). “ *Electoral Studies*” (Etudes électorales). Volume 18 pp 341-366.
  - Matlosa, Kabhele “ *Lesotho Electoral Profile*” (Profile électoral du Lesotho). EISA. (non publié).
  - Molomo, Mpho (1999). “ *External Military Intervention in Lesotho's Recent Political Crisis*” (Intervention militaire extérieure lors de la récente crise politique au Lesotho). “ *The Lesotho Social Science Review*” (La revue des sciences sociales du Lesotho). Volume 5, Numéro 1., pp133-162.
  - Ndaywel è Nziem, Isidore (1998). “ *Histoire Générale du Congo: De l'Héritage Ancien à la République Démocratique*”. Bruxelles: De Boeck & Larcier.
  - Reynolds, Andrew (1999). “ *Electoral Systems and Democratisation in Southern Africa*” (Systèmes électoraux et démocratisation en Afrique Australe), New York: Oxford University Press.
  - Sartogi, Giovanni (1997). “ *Comparative Constitutional Engineering*” (Ingénierie constitutionnelle comparative) : “ *An Inquiry into Structures, Incentives and Outcomes*” (Une enquête relative aux structures, aux méthodes d'encouragement et aux aboutissements). Londres : Macmillan.
  - Schatzberg, M (1988). “ *The Dialectics of Oppression in Zaire*” (Les dialectiques de l'oppression au Zaïre). Bloomington: Indiana University Press.
  - Sekatle Pontšo (1999). “ *The Lesotho General Election of 1998*” (Les élections générales du Lesotho en 1998) . “ *The Lesotho Social Science Review*” (La revue des sciences sociales du Lesotho). Volume 5, Numéro 1., pp31-45.
  - Somolokae, Gloria (Prêt à paraître). “ *Botswana Electoral Profile*” (Profile électoral du Botswana). EISA, (non publié).
  - Smith, Hempstone (1962): “ *Katanga Report*” (Rapport sur le Katanga), Faber et Faber, Londres.
  - Young C. and Turner, T (1985). “ *The Rise and Fall of the Zairian State*” (La montée et la chute de l'Etat zaïrois) The University of Wisconsin Press. Madison.